

L'exercice 2021 – Commune de MAHÉRU

Le budget 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 909 000 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 194 736 €.

Les Subventions 2021

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes pour un montant total de 3 135 € :

| | |
|--|------------|
| - Les Rescapés de l'Enfer | 100.00 € |
| - CFA/MFR Trun Argentan | 50.00 € |
| - Prévention Routière | 50.00 € |
| - Gym de L'Aigle | 75.00 € |
| - 3 IFA Alençon | 50.00 € |
| - ADMR Moulins la Marche | 65.00 € |
| - Banque Alimentaire Alençon | 65.00 € |
| - Comité des Fêtes Mahéru (Trail) | 500.00 € |
| - Comité des Fêtes Mahéru | 1 400.00 € |
| - Restaurant du Cœur Alençon | 65.00 € |
| - Secours Catholique | 100.00 € |
| - Sports Loisirs Culture | 350.00 € |
| - UNA Moulins la Marche | 65.00 € |
| - Amicale des pompiers Moulins la Marche | 150.00 € |
| - Union Sportive Mortagnaise | 50.00 € |

La Fiscalité communale

L'année 2021 voit la mise en œuvre de l'application de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation (TH). Ceci se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par **le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**. Pour mémoire le taux de TFPB du Département était de 27.07%.

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021 :

| Taux Communaux | 2020 | 2021 |
|-------------------------|--------|--|
| Taxe d'habitation | 2.80 % | Supprimé |
| Taxe foncière bâtie | 1.04 % | 28.11 % <i>(transfert de la part départementale de 27.07%)</i> |
| Taxe foncière non bâtie | 8.20 % | 8.20 % |

Le budget 2021 de la commune a été voté sans augmentation de la fiscalité communale.

Les projets d'investissement de la commune

Logement communal situé au R+1 de la mairie : ce logement a été libéré en 2020. Deux orientations possibles :

- 1- Relouer immédiatement le logement en l'état
- 2- Procéder à des travaux de réhabilitation

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à des travaux de réhabilitation de ce logement pour les raisons suivantes :

- 1- Passoire thermique
- 2- Dépenses énergétiques importantes supportées par les locataires (source de l'énergie : gaz)
- 3- Agencement intérieur daté

Le coût estimatif du projet s'élève à la somme de 85 690 € HT. Une demande de subvention DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) à hauteur de 50% a été déposée auprès de la Préfecture en février 2021. L'autofinancement prévisionnel de la commune serait donc de 42 845 € pour ces travaux.

Le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction. L'attribution des subventions DETR est généralement connue en juin-juillet.

Travaux Eglise : Des travaux doivent être engagés dans l'église pour notamment répondre à des problèmes de sécurité mais également entretenir ce patrimoine communal

Les travaux prévus sont :

- Rénovation du plancher entre les bancs et l'autel : estimation des travaux : 17 250 € TTC
- Peinture Chœur et Chapelle : estimation des travaux : 11 100 € TTC

Ossuaire Cimetière : une enveloppe prévisionnelle de 3000 € a été inscrite afin de répondre à une obligation réglementaire ; les communes étant tenues de construire un ossuaire dans chaque cimetière pour rassembler les restes provenant des concessions en état d'abandon ou les restes exhumés des concessions non renouvelées.

Travaux Voirie de compétence communale : chemin de la gaubergerie : 20 000 € TTC
chemin de la caille : 10 000 € TTC

Mise aux normes protection incendie de la salle communale : provision de 4 000 € ; suite au passage de la commission de sécurité, il a été demandé quelques travaux de mise en conformité incendie de cet établissement.

Acquisition matériel informatique : 1 500 € TTC